Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261102-CCAS_2026_02_02-DE

Département d'Ille et Vilaine
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune du Val d'Ille-Aubigné

Date de convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 2 novembre à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Président.

Assistaient à la séance : M. Lionel HENRY, Mme Stéphanie AMINOT, Mme Morgane CALVEZ Mme Carole DORVAL, M. Matthieu DAY, Mme Martine PIROT, Mme Anne MARGOLIS, Mme Catherine BEAUDE, M. Olivier CROLUS, M. Daniel LOUVET.

Excusés : M. Didier ECHELARD

Secrétaire de séance : Mme Morgane CALVEZ

N° 2026-02-02 :	**Budget CCAS : Décision modificative n°1**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Président informe qu'une erreur de plume s'est produite sur le report de résultat dans le CFU2025. Il convient de la corriger afin que les écritures comptables soient cohérentes avec les informations détenues par la trésorerie.

Aussi, il propose les écritures suivantes :

- Chap 75 : compte 752 (revenus des immeubles) : - 10 €
- Chap 002 : résultat reporté : +10 €

Délibération

Après délibération, le conseil d'administration, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus présentée.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 3 novembre 2026.

Fait le 3 novembre 2026

Le Président,

Lionel HENRY